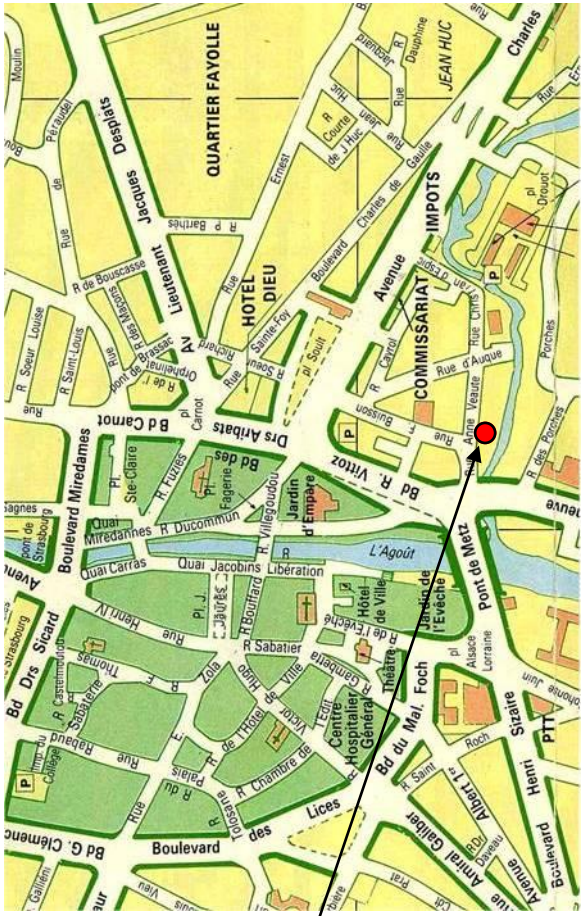

Espace pluriel
SAVIP

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30.

Adhérent

INAVEM
INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

SAVIP

ESPACE PLURIEL
10 rue Anne Veaute
81100 CASTRES

Tel : 05.63.71.24.75
Fax : 05.63.71.24.73
Email : savip.tarn@wanadoo.fr

http://savip81.wifeo.com

Association loi 1901
à but non lucratif

Service d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales

SAVIP

Vous ou l'un de vos proches êtes VICTIME :

- Violences physiques
- Viols et agressions sexuelles
- Accidents de la circulation
- Menaces Harcèlement Injures
- Vols Dégradations
- Escroqueries Abus de confiance
- Etc …

05.63.71.24.75

Vous subissez un préjudice : Moral, Corporel, Matériel …

Le SAVIP peut vous aider !

Accueil-Ecoute

Consultations juridiques

La juriste vous renseigne sur vos DROITS DE VICTIME :
Comment déposer une plainte, se constituer partie civile avant l'audience, demander l'aide juridictionnelle, constituer avocat, solliciter une indemnisation… Elle vous explique les différentes procédures pour agir…

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE
Immédiatement après les faits et tout au long de la procédure, vous bénéficiez d'un suivi de dossier, d'un accompagnement dans vos démarches et d'explications sur la procédure engagée. Vous bénéficiez d'explications sur l'exécution des décisions, d'une aide pour remplir les dossiers (SARVI, CIVI…) et d'une disponibilité pour répondre à vos questions.

ORIENTATION
vers les professionnels ou les services compétents.

Consultations psychologiques

Vous avez été victime…

Des difficultés psychologiques peuvent apparaître immédiatement ou après quelques mois et peuvent vous gêner dans votre vie quotidienne : manque d'appétit, tristesse, douleurs abdominales, maux de tête, sommeil perturbé, cauchemars, peur, angoisse, irritabilité, agressivité, modifications dans vos relations familiales, amicales, sentimentales, professionnelles, difficultés de concentration… vous vous sentez incompris, des images de l'évènement vous envahissent…

Quelque soit votre âge (enfant, adulte) et l'infraction dont vous avez été victime, **vous pouvez rencontrer la psychologue lors d'entretiens individuels**.

Il s'agit d'un soutien ponctuel afin de vous aider à faire face aux conséquences de l'infraction et aux répercussions sur votre vie.

Service gratuit et confidentiel

consultations juridiques
et
consultations psychologiques

sur RDV

Des permanences juridiques sont assurées au palais de justice le mercredi après-midi et les jours d'audience de CRPC.

Le SAVIP remplit une mission de service public. Il travaille en liaison avec les instances accueillant les victimes : tribunaux, hôpitaux, police, gendarmerie, travailleurs sociaux…